

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 avril 2016
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Quarante-neuvième session
New York, 27 juin-15 juillet 2016

Présence régionale de la CNUDCI**Note du Secrétariat****Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie
et le Pacifique**

1. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 67/89 du 14 décembre 2012, 69/115 du 10 décembre 2014 et 70/115 du 14 décembre 2015, s'est félicitée des activités menées par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (ci-après le Centre régional) en République de Corée pour se rapprocher des pays en développement de la région, et leur offrir une assistance technique pour la réforme du droit commercial international.

2. Le Centre régional a mené ses activités conformément aux lignes d'action prioritaires recensées dans le cadre stratégique du secrétariat de la CNUDCI pour les activités d'assistance technique (A/66/17, par. 255), ainsi qu'au mandat spécifique qui lui a été confié, à savoir: a) améliorer les échanges internationaux et le développement dans la région Asie-Pacifique en favorisant la sécurité des opérations commerciales internationales par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI; b) fournir une assistance technique bilatérale et multilatérale aux États en vue de l'adoption et de l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI grâce à des ateliers et des séminaires; c) mener des activités de coordination avec des organisations internationales et régionales travaillant à des projets de réforme du droit commercial dans la région; et d) servir de voie de communication entre les États de la région et la CNUDCI.



3. Le Centre régional a mis sur pied les quatre grandes manifestations annuelles ci-après dans le but de simplifier les activités de promotion des textes de la CNUDCI et de donner régulièrement aux pays de la région l'occasion d'apporter une contribution aux travaux législatifs actuels et futurs possibles de la CNUDCI:

a) La Conférence de printemps CNUDCI Asie-Pacifique, dont la deuxième édition s'est tenue en 2015 dans la ville hôte de Incheon (République de Corée), couvre l'ensemble des sujets traités par la CNUDCI (à l'exception de l'arbitrage et de la conciliation). En 2015, elle a porté en particulier sur le droit des ventes internationales et le commerce électronique, et a rassemblé des organisations internationales, régionales et nationales, des responsables gouvernementaux et des juristes, des universitaires, des entrepreneurs et des hommes d'affaires, des experts et des praticiens de plus de 30 États;

b) La Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, dont la quatrième édition s'est tenue en 2015 à Séoul, vise à promouvoir l'ensemble des normes de la CNUDCI sur l'arbitrage et la conciliation. Elle cherche à attirer tant des experts et des praticiens du monde entier que des responsables gouvernementaux, des chercheurs et des universitaires de 56 États d'Asie et du Pacifique, afin qu'ils échangent des vues et présentent les conclusions de leurs travaux de recherche en rapport avec les thèmes à l'examen. En 2015, la Conférence a bénéficié de l'appui institutionnel de la Chambre de commerce internationale, du Ministère coréen de la justice et du Conseil coréen pour l'arbitrage commercial (KCAB). Les participants ont examiné les éléments nouveaux survenus dans le domaine de l'arbitrage, notamment en ce qui concerne la déontologie et la corruption dans l'arbitrage international, les mécanismes d'appel dans l'arbitrage relatif aux investissements, l'application régionale de la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, la pertinence du règlement des litiges entre investisseurs et États dans le cadre de projets d'infrastructure régionaux, et l'efficacité et l'efficience des modes alternatifs de règlement des litiges. La Conférence a réuni des experts, des professionnels du secteur, des représentants de centres d'arbitrage et des responsables gouvernementaux de la région (Australie, Chine, Inde, Japon, Malaisie, Mongolie, Qatar, République de Corée et Singapour);

c) La Conférence de la CNUDCI sur les questions émergentes, dont la première édition a été organisée en 2015 à Macao (Chine), à la suite d'un appel à communications, avec l'appui de l'Université de Macao, a porté sur les travaux prévus et les travaux futurs possibles de la Commission et d'autres thèmes émergents relatifs à l'harmonisation du droit commercial international. Intitulée "Harmonisation du droit commercial en faveur du développement du secteur privé au niveau régional", la Conférence a attiré plus de 50 participants de 14 pays, qui ont évoqué des thèmes très divers, notamment le droit des contrats internationaux, le commerce électronique, les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), l'insolvabilité internationale et le règlement des litiges commerciaux internationaux;

d) La Journée CNUDCI Asie-Pacifique a pour objectif de faire connaître et de promouvoir l'étude, l'examen et l'application des textes de la CNUDCI, et de commémorer la création de la CNUDCI par l'Assemblée générale le 17 décembre 1966. Une fois par an, les universités de la région sont invitées à participer aux commémorations, dont le programme spécial comprend aussi bien des discours que des séminaires ou des conférences publiques. En 2015, sept universités ont participé à cette manifestation: l'Université normale de Beijing, qui a présenté un exposé

public sur le droit commercial international dans un environnement de commerce électronique (Beijing, 1^{er} décembre 2015); la University of Western Australia, qui a fait une présentation sur la réforme du droit commercial uniforme et organisé un séminaire sur la formation professionnelle continue dans le domaine de l'arbitrage, des ventes internationales et des opérations électroniques (Perth, Australie, 10 décembre 2015); la China University of Political Science and Law, qui a présenté un exposé public comparant les principes de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et d'UNIDROIT et leur impact sur le droit chinois des contrats (Beijing, 15 décembre 2015); l'Université de Nagoya, qui a présenté un exposé sur le règlement des litiges en ligne (Nagoya, Japon, 16 décembre 2015); l'Université de Kobe, qui a présenté des exposés sur les initiatives menées par la CNUDCI dans le domaine du règlement des litiges internationaux et un concours d'arbitrage fondé sur les textes de la CNUDCI (Kobe, Japon, 18-20 décembre 2015); l'Université Chuo, qui a présenté un exposé sur la réforme du droit commercial en Asie et le rôle de la CNUDCI (Tokyo, 18-21 décembre 2015); et l'Université Nankai, qui a présenté un exposé sur les réformes du droit commercial et les zones pilotes de libre-échange en Chine (Tianjin, Chine, 19 décembre 2015).

4. Outre les manifestations susmentionnées, le Centre régional a, au cours de la période examinée, également mené ou appuyé les activités ci-après qui visaient à favoriser la sécurité des opérations commerciales internationales par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI:

a) Dans le cadre du mandat général de la CNUDCI: la Conférence sur le commerce et la convergence juridique en Asie a été organisée par la Singapore Academy of Law. À cette occasion, le Centre régional a présenté un exposé sur la convergence juridique en Asie et les enseignements tirés des initiatives d'harmonisation au niveau mondial (Singapour, 19-22 janvier 2016); la conférence publique organisée à l'Université nationale de Singapour sur le rôle de la CNUDCI dans le développement et l'intégration au niveau régional (Singapour, 22 janvier 2016);

b) Dans le domaine de la vente internationale de marchandises: la Conférence organisée pour célébrer le trente-cinquième anniversaire de la CVIM et en présenter les réussites et les perspectives, en collaboration avec le Gouvernement de Singapour, la Singapore Management University et l'Université nationale de Singapour (Singapour, 23 et 24 avril 2015);

c) Dans le domaine du règlement des litiges: le Forum ouvert sur le règlement des litiges en ligne, coorganisé avec l'Agence thaïlandaise de développement des transactions électroniques (Electronic Transactions Development Agency of Thailand) (Bangkok, 4 avril 2015); l'exposé sur l'application des textes de la CNUDCI dans les pays de droit islamique, présenté à l'occasion de la semaine de l'arbitrage, accueillie par le Centre régional d'arbitrage de Kuala Lumpur avec l'appui du Centre régional (Kuala Lumpur, 7-9 mai 2015); la conférence sur les textes de la CNUDCI relatifs au règlement des litiges, présentée dans le cadre du Programme pour les experts de l'arbitrage international organisé par le KCAB (Séoul, 22 juin 2015); la Conférence pour l'inauguration de l'Observatoire de la transparence Asie-Pacifique, coorganisée avec le KCAB, l'Institut de droit Asie-Pacifique (Asia Pacific Law Institute) de l'Université

nationale de Séoul et le Centre de Séoul pour le règlement des litiges internationaux (Séoul, 18 décembre 2015); l'Atelier sur la Loi type de la CNUDCI, coorganisé avec l'antenne Asie de l'Est du Chartered Institute of Arbitrators (CIArb) (Shanghai, Chine, 1^{er} mars 2016); l'exposé sur le Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (2014) et la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York, 2014), présenté lors de la Conférence sur l'arbitrage d'investissement international organisée au Centre régional d'arbitrage de Kuala Lumpur, avec l'appui du Centre régional (Kuala Lumpur, 10 et 11 mars 2016).

En outre, en collaboration avec l'Institut de droit Asie-Pacifique de l'Université nationale de Séoul et le KCAB, le Centre régional a mis en place l'Observatoire de la transparence Asie-Pacifique, qui est chargé d'assurer le suivi, au niveau régional, dans le domaine du règlement des litiges entre investisseurs et États fondé sur des traités. L'Observatoire sera chargé des activités suivantes: faire connaître la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York, 2014) et le Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (2014); recueillir des informations et des données de recherche pertinentes sur le règlement des litiges entre investisseurs et États dans la région; assurer le suivi des négociations et des accords commerciaux en vigueur dans ce domaine; aider le Secrétariat, par le biais du Centre régional, à traiter les questions relatives au règlement des litiges entre investisseurs et États dans la région; et diffuser les informations pertinentes liées au projet parmi les partenaires nationaux et internationaux;

d) Dans le domaine du commerce électronique: le séminaire sur l'informatisation des documents ou instruments transférables utilisés dans le commerce international, coorganisé avec le Bureau du Procureur général de Singapour et l'Association des banques de Singapour (Singapour, 10 et 11 mars 2016);

e) Dans le domaine de la passation de marchés et du développement des infrastructures: à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (9 décembre 2015), le Centre régional a lancé un appel en faveur de la promotion de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011), ralliant ainsi la campagne #breakthechain à l'échelle du système des Nations Unies, étant entendu que la Loi type était spécialement conçue pour appliquer les dispositions relatives à la passation de marchés de la Convention des Nations Unies contre la corruption (New York, 2003). La campagne a été lancée sur toutes les plates-formes de médias sociaux du Centre régional, en anglais, en coréen, en chinois et en indonésien.

5. Pour promouvoir l'état de droit ainsi que l'application et l'interprétation uniformes des textes de la CNUDCI, le Centre régional a accueilli le premier Sommet judiciaire CNUDCI Asie-Pacifique, qui a réuni 40 juges de 18 pays, avec l'objectif de favoriser l'interprétation et l'application uniformes de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958) ("Convention de New York"). Des fonds ont été dégagés pour permettre la participation de juges des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique,

avec l'appui du Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) et du Centre d'arbitrage international de Hong Kong. La Commission pourra noter que le Sommet judiciaire fait partie d'une initiative visant à nouer des partenariats avec la magistrature et les institutions de formation aux fonctions judiciaires de la région pour intégrer davantage les activités de renforcement des capacités, encourager l'inclusion des textes de la CNUDCI dans les programmes de formation et promouvoir l'interprétation uniforme de ces textes.

6. Le Centre régional a également mené les activités ci-après de renforcement des capacités, de coopération et d'assistance techniques pour promouvoir l'utilisation et l'adoption des textes de la CNUDCI dans la région. Ces activités sont prioritaires pour la CNUDCI, conformément à une décision prise à sa vingtième session (1987)¹:

a) Dans le cadre du mandat général de la CNUDCI: le séminaire CNUDCI-Pacifique Sud, première manifestation organisée par le Centre régional avec l'appui du Ministère de la justice de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Ministère de la justice de la République de Corée et du Centre pour les petits États (Centre for Small States) à l'Université Queen Mary de Londres, visait spécifiquement à renforcer les capacités des petits États insulaires du Pacifique dans les domaines de la vente internationale de marchandises, du commerce électronique et de l'arbitrage (Port Moresby, 24 et 25 septembre 2015); l'atelier CNUDCI-République populaire démocratique de Corée (Beijing, 21-27 juin 2015), première initiative globale de formation et de renforcement des capacités, qui a réuni 19 responsables gouvernementaux, juristes et universitaires du pays, était consacré à l'arbitrage commercial et à l'arbitrage d'investissement à l'échelle internationale, à la vente internationale de marchandises, au commerce électronique et aux opérations garanties;

b) Dans le domaine de la vente internationale de marchandises, en particulier de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (New York, 1980) (CVIM): la tournée de présentation 2015-2016 Asie-Pacifique sur la CVIM visait à promouvoir, au niveau régional, l'adhésion à la Convention, ainsi que sa ratification et son application, par le biais de réunions d'information techniques destinées aux acteurs concernés dans les pays (Bangkok, 3 avril 2015; Manille, 3 septembre 2015; Vientiane, 2 février 2016; Bandar Seri Begawan, 4 février 2016);

c) Dans le domaine du règlement des litiges: l'atelier CNUDCI-Bhoutan sur l'arbitrage a été accompagné d'une manifestation parallèle sur l'exécution des sentences arbitrales, destinée aux magistrats du pays (Thimphu, 18 et 19 mai 2015); l'atelier destiné aux entreprises d'Incheon sur la prévention et le règlement des litiges liés aux opérations, coorganisé avec le Ministère coréen de la justice et le KCAB (Incheon, République de Corée, 4 juin 2015); à la demande du Ministère de la justice du Viet Nam et en étroite coordination avec la Société financière internationale (SFI), la CNUDCI a fourni des commentaires sur le projet de loi du Viet Nam sur la conciliation, en tenant compte de la Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale (2002);

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément n° 17 (A/42/17), par. 335.*

d) Dans le domaine du commerce électronique: l'atelier CNUDCI-Thaïlande consacré à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005) ("Convention sur les communications électroniques") a été coorganisé avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Agence thaïlandaise de développement des transactions électroniques (Bangkok, 3 avril 2015); l'atelier CNUDCI-Cambodge sur le cadre législatif nécessaire à la sécurité des paiements et du commerce électroniques, coorganisé avec la Banque nationale du Cambodge (Phnom Penh, 27 avril 2015); une mission d'orientation effectuée aux Maldives, en collaboration avec la CESAP, concernant la législation relative au commerce électronique (Male, 28 et 29 octobre 2015); des réunions d'informations sur la Convention sur les communications électroniques à l'intention de représentants des Gouvernements du Japon (Tokyo, 21 décembre 2015), de la République démocratique populaire lao (Vientiane, 2 février 2016) et du Brunéi Darussalam (Bandar Seri Begawan, 4 février 2016).

7. Dans le cadre de ses activités d'assistance technique et en tant que voie de communication entre les États de la région, le Centre régional a, au cours de la période examinée, suivi les progrès réalisés dans l'adoption et l'application des textes suivants de la CNUDCI, et aidé les États dans ce processus:

a) Dans le domaine de la vente internationale de marchandises:

Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980): ratification du Viet Nam le 18 décembre 2015. Des progrès vers l'adoption de la Convention ont été signalés par l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande;

b) Dans le domaine du règlement des litiges:

Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958): des progrès vers l'adhésion à la Convention ont été signalés par les Palaos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Par ailleurs, l'Australie a modifié en 2015 sa loi de 1974 sur l'arbitrage international pour simplifier les dispositions relatives à l'exécution des sentences arbitrales étrangères en Australie et améliorer le respect des dispositions de la Convention;

Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York, 2014): des progrès vers l'adhésion à la Convention ont été signalés par l'Australie;

Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (1985), avec les amendements adoptés en 2006: adoption de nouveaux textes législatifs fondés sur la Loi type au Bahreïn, au Bhoutan et au Myanmar. Aux Émirats arabes unis, on a signalé qu'un règlement d'arbitrage avait été adopté par le Abu Dhabi Global Market, sur la base des dispositions de la Loi type. Des progrès vers l'adoption de la Loi type ont également été signalés par la Mongolie et la République de Corée;

Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale (2002): un texte législatif fondé sur la Loi type a été adopté au Bhoutan; des progrès vers l'adoption de la Loi type ont également été signalés par le Viet Nam; et

Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (2014) ("Règlement"): deux accords font expressément référence au Règlement, les conditions de leur application étant arrêtées en temps voulu. Le 17 juin 2015, les Gouvernements chinois et australien ont conclu un accord de libre-échange et, le 10 février 2016, le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), avec l'autorisation du Gouvernement central chinois, a conclu un accord sur la promotion et la protection des investissements avec le Gouvernement canadien;

c) Dans le domaine du commerce électronique:

Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005): ratification de Sri Lanka le 7 juillet 2015. Des progrès vers la ratification ou l'adhésion ont été signalés par l'Australie, les Philippines et la Thaïlande.

8. Au cours de la période examinée, les activités de coordination et de coopération suivantes ont été menées de manière systématique avec des institutions œuvrant à des réformes du droit commercial:

a) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP): le Centre régional a participé à l'élaboration de l'accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, formulé sous les auspices de la CESAP, notamment en participant aux réunions du Comité de direction intergouvernemental sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (Bangkok, 1^{er}-3 avril 2015; 21-24 mars 2016). Il a participé au septième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, coorganisé par la CESAP, la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Centre international chinois pour le commerce électronique (Wuhan, Chine, 20 et 21 octobre 2015). En outre, le Centre régional a organisé une séance dédiée aux tendances actuelles et aux questions émergentes concernant les accords d'investissement et le règlement des litiges entre investisseurs et États, en collaboration avec la CESAP, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), à l'occasion de la cinquième réunion du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral (Bangkok, 2 novembre 2015). Un atelier de renforcement des capacités consacré à la facilitation du commerce transfrontière sans papier a également été organisé par la CESAP (Bangkok, 4 novembre 2015);

b) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED): comme indiqué ci-dessus, une séance dédiée aux tendances actuelles et aux questions émergentes concernant les accords d'investissement et le règlement des litiges entre investisseurs et États a été coorganisée avec la CESAP, la CNUCED et le CIRDI (Bangkok, 2 novembre 2015);

c) Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance: le Centre régional a participé à la table ronde 2015 organisée par le Bureau de projets sur la promotion de la bonne gouvernance (Séoul, 18 décembre 2015);

d) Banque mondiale: le Centre régional a participé au programme sur les opportunités et le soutien offerts aux créateurs d'entreprises "Entrepreneurial Talents' House of Opportunities and Supports" (ETHOS), organisé par la Banque mondiale et l'antenne coréenne de la State University of New York (SUNY) en présentant des exposés sur les travaux de la CNUDCI (Incheon, République de Corée, 25 janvier 2016). En outre, comme indiqué ci-dessus, une séance dédiée aux tendances actuelles et aux questions émergentes concernant les accords d'investissement et le règlement des litiges entre investisseurs et États a été coorganisée avec la CESAP, la CNUCED et le CIRDI (Bangkok, 2 novembre 2015);

e) Bureau de la Société financière internationale (SFI) pour l'Asie de l'Est et le Pacifique: comme indiqué précédemment, une assistance technique a été fournie au Gouvernement vietnamien en ce qui concerne la législation sur la conciliation;

f) Banque asiatique de développement (BAsD): comme indiqué précédemment, le Centre régional a participé au septième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, coorganisé par la CESAP, la BAsD et le Centre international chinois pour le commerce électronique (Wuhan, Chine, 20 et 21 octobre 2015); des représentants de l'Initiative de la BAsD pour le développement du secteur privé dans la région du Pacifique ont également assisté et contribué au séminaire 2015 CNUDCI-Pacifique Sud (Port Moresby, 24 et 25 septembre 2015);

g) Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC): le Centre régional a poursuivi sa collaboration avec l'APEC dans le cadre de la coopération avec le groupe des amis de la Présidence du Comité économique de l'APEC sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique ("SELF"), afin de promouvoir davantage les textes de la CNUDCI dans le domaine de l'arbitrage, de la vente internationale de marchandises, des opérations garanties et du commerce électronique. Il a notamment accueilli l'atelier sur l'exécution des contrats commerciaux et le règlement efficient des différends d'ordre commercial, en collaboration avec le Ministère de la justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) et le Bureau régional Asie Pacifique de la Conférence de La Haye de droit international privé (HAPRO), et participé à la première réunion du groupe des amis de la Présidence du Comité économique de l'APEC sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique (Cebu, Philippines, 1^{er} septembre 2015). Le Centre régional a également présenté un exposé sur le commerce électronique lors du Forum 2015 de l'APEC sur le nouveau paradigme du commerce électronique international et des achats en ligne (Jeju, République de Corée, 26 novembre 2015), et un exposé sur l'arbitrage et la conciliation lors du séminaire international de l'APEC sur la facilitation des affaires (Séoul, 27 janvier 2016). Il a également accueilli, en collaboration avec le Ministère de la justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), un atelier de l'APEC sur le règlement des litiges (Lima, 26 février-1^{er} mars 2016). Le Centre régional a en outre recommandé des experts pour participer au deuxième Conseil d'experts de l'alliance pour le commerce électronique de l'APEC (ECBA), qui ont été approuvés en plénière par la première Réunion des hauts fonctionnaires (SOM1) du Groupe directeur du commerce électronique (ECSG) (Lima, 27 février 2016);

h) Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO): le Centre régional a participé à la cinquante-quatrième session annuelle de l'AALCO et prononcé un discours sur la CNUDCI et ses textes sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (Beijing, 13 et 14 avril 2015);

i) Bureau régional Asie Pacifique de la Conférence de La Haye de droit international privé (HAPRO): le Centre régional a appuyé, en collaboration avec le Bureau régional, la conférence consacrée au monde en développement de l'arbitrage (étude comparative de la réforme de l'arbitrage dans la région Asie-Pacifique), organisée par l'Université de Hong Kong (Chine) (Hong Kong, Chine, 27 octobre 2015);

j) Bureau du conseiller commercial principal des pays insulaires du Forum (FICs): comme indiqué précédemment, des représentants du Bureau du conseiller commercial principal ont assisté et contribué au séminaire 2015 CNUDCI-Pacifique Sud (Port Moresby, 24 et 25 septembre 2015);

k) Groupe du fer de lance mélanésien (MSG): au cours de la période examinée, le Centre régional a coopéré avec le Groupe pour fournir une assistance technique aux États du Pacifique Sud dans les domaines des contrats internationaux et de l'arbitrage; un représentant du Groupe a également participé et apporté un appui au séminaire 2015 CNUDCI-Pacifique Sud (Port Moresby, 24 et 25 septembre 2015);

l) Chambre de commerce internationale (CCI): la CCI a soutenu la Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, manifestation annuelle phare du Centre régional; le Centre régional a présenté un exposé sur les travaux de la CNUDCI consacrés à l'arbitrage lors de l'atelier organisé par la CCI sur ce thème à l'intention des responsables gouvernementaux de la République démocratique populaire lao (Vientiane, 29 février-1^{er} mars 2016);

m) Organisations internationales présentes en République de Corée: participation aux réunions de consultation organisées par le Ministère coréen des affaires étrangères (1^{er} avril 2015).

9. Le Centre régional a poursuivi ses efforts de coordination avec les comités nationaux de coordination de la CNUDCI pour l'Australie et l'Inde, et salué la création au Japon d'un forum mondial sur le droit privé (Global Private Law Forum) comme centre national spécialisé en droit commercial international. Pendant la période examinée, il a coorganisé avec le comité national de coordination et le Bureau du Procureur général de l'Australie le premier séminaire CNUDCI-Australie (Canberra, 29 mai 2015). Il a ensuite tenu la conférence internationale sur les nouvelles dynamiques de l'arbitrage international en Inde, à l'occasion de laquelle le Comité national de coordination pour l'Inde a été lancé (New Delhi, 31 octobre 2015). Une réunion d'information sur la Convention sur les communications électroniques a également été organisée à l'intention des parties intéressées japonaises, en coopération avec le Forum mondial sur le droit privé (Tokyo, 21 décembre 2015). Ces initiatives privées permettent de faire mieux connaître les normes commerciales internationales et les activités de coordination menées au niveau national, ce qui permet au Centre régional d'allouer plus de ressources à la diffusion des textes de la CNUDCI dans les pays les moins avancés, les pays en

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région.

10. Dans sa résolution 69/115 adoptée le 10 décembre 2014, l'Assemblée générale a de nouveau engagé tous les organismes d'aide au développement, ainsi que les gouvernements agissant dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale, à apporter leur soutien au programme d'assistance et de coopération techniques de la Commission, à coopérer avec celle-ci et à coordonner leurs activités avec les siennes, en considération de l'utilité et de l'importance de ses travaux et de ses programmes pour la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international. À cet égard, le Centre régional a participé au séminaire sur l'aide pour le commerce (Aid for Trade) organisé par le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce et destiné aux responsables de programmes et spécialistes des politiques en Asie, venus d'Australie et d'autres pays donateurs (Singapour, 21 et 22 avril 2016), et a collaboré avec la BASD (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Dans ce cadre, il a collaboré avec des organismes chargés de l'aide publique au développement pour renforcer la coordination des activités d'assistance technique menées dans le domaine du droit commercial dans la région.

11. Pour élargir la portée de son mandat tant à la communauté d'accueil qu'au milieu universitaire dans la région, le Centre régional a lancé, au cours de la période examinée, un programme national de communication et un programme régional d'enseignement visant à assurer un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les acteurs politiques locaux et nationaux, d'autres organisations internationales, le milieu universitaire, les médias et le grand public sur divers aspects de l'action du Centre régional, l'objectif étant de renforcer la coopération et l'aide communautaire, et de faire mieux connaître les activités de la CNUDCI:

a) Concernant le programme national de communication, le Centre régional a activement participé au partenariat consultatif des organisations internationales à Incheon et aux manifestations y relatives organisées par la ville d'Incheon, ainsi qu'au International City Forum (Incheon, 11 avril 2016), organisé par la Fondation d'Incheon pour les relations internationales. En outre, des employés et des stagiaires ont participé à des salons de l'emploi organisés par la ville d'Incheon et d'autres organisations internationales en République de Corée. Le Centre régional a ouvert ses portes à divers visiteurs, notamment des représentants du Conseil municipal d'Incheon, des étudiants locaux et des stagiaires du Ministère coréen de la justice. Plusieurs exposés ont été présentés à l'intention d'étudiants locaux sur la CNUDCI et ses travaux. Le Centre régional prépare par ailleurs un site Web traduit en coréen pour faciliter la promotion des travaux de la CNUDCI et la diffusion de ses textes en Corée;

b) Le Centre régional a continué d'appuyer les concours d'arbitrage commercial international tenus dans la région, à savoir: les sessions régionales 2015 du concours Asie-Pacifique sur les investissements directs étrangers organisées par le KCAB et le Centre for International Legal Studies (Séoul, 19-21 août 2015); le treizième concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Est) (Hong Kong, Chine, 6-13 mars 2016); et le neuvième concours d'entraînement Vis du Japon, accueilli par l'Université de Kobe et l'Academy for International Business Transactions (AIBT) (Kobe, Japon, 14 février 2016);

c) Le Centre régional a lancé une publication annuelle en ligne, qui contient des articles sur des thèmes liés au droit commercial international sélectionnés sur la base d'un appel à communications. La publication a pour objectif de stimuler l'intérêt pour la CNUDCI ainsi que les travaux de recherche et l'étude de ses textes. Elle est dédiée à la ville d'Incheon, qui accueille le premier centre régional de la CNUDCI. Conformément au mandat du Centre régional, tous les articles examinés en vue d'être publiés doivent avoir trait à la région Asie-Pacifique. Les vues exprimées dans ces articles sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies;

d) La participation du milieu universitaire a été encouragée à travers l'organisation conjointe de manifestations ou de conférences publiques dans des institutions et universités de la région (Université normale de Beijing, China University of Political Science and Law, Université Chuo, Université Dankook, Université Hanyang, Université de Hokkaido, Université de Hong Kong, Université nationale d'Incheon, Université de Kobe, Université de Corée, Université de Nagoya, Université Nankai, Université nationale de Séoul, Université nationale de Singapour, Université Soongsil, University of Western Australia et Université Yonsei).

12. Le Centre régional a renforcé la fonction qu'il exerce au nom du secrétariat de la CNUDCI comme canal de communication entre les États de la région et la CNUDCI, en désignant des points de contact au sein des gouvernements de la région et en participant à des consultations régulières avec des représentants des gouvernements des pays suivants: Australie, Cambodge, Chine (y compris les Régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao), Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Oman, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam (A/69/17, par. 212).

13. Le personnel du Centre régional se compose d'un administrateur, de deux assistants et de deux juristes. Au cours de la période à l'examen, le Centre régional a accueilli 19 stagiaires. Le budget de projet de base permet le recrutement ponctuel d'experts et de consultants. Le Centre régional s'appuie sur la généreuse contribution financière de la ville d'Incheon au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI pour couvrir les dépenses relatives à son fonctionnement et à ses programmes, et sur le détachement à titre gracieux d'un juriste par le Ministère coréen de la justice. Il fait souvent appel aux ressources de ses partenaires, notamment pour financer les déplacements, les salles de réunion et les services. En octobre 2015, à la suite d'un échange de courrier entre l'ONU et la Chine, le secrétariat de la CNUDCI et les autorités de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) ont conclu un mémorandum d'accord prévoyant les arrangements techniques et administratifs liés au détachement, à titre gracieux, d'un expert au Centre régional.

14. Conformément à l'article 13.3 du mémorandum d'accord signé le 18 novembre 2011 entre l'ONU, le Ministère coréen de la justice et la ville d'Incheon, relatif au fonctionnement et à la contribution financière apportée au Centre régional, les termes de cet appui doivent être réexaminés par toutes les parties cinq ans après la création du Centre régional, à savoir avant le 10 janvier 2017. Le dernier paiement en date de la contribution financière annuelle versée par la ville d'Incheon au Fonds

d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI a été effectué en novembre 2015.

15. On s'attend à ce que l'intérêt pour les textes de la CNUDCI croisse avec les nouvelles demandes d'assistance technique. Cette évolution exigera une augmentation correspondante des ressources disponibles. Les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations, les institutions et les personnes intéressées sont activement encouragés à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI et, s'il y a lieu, aux fins du financement de projets spéciaux, et à aider de toute autre manière le secrétariat de la CNUDCI à mener ses activités d'assistance et de coopération techniques. Pour pouvoir continuer à répondre aux attentes au niveau régional, des contributions supplémentaires seront requises de la part des États membres, ou des entités publiques et privées intéressées recommandées par des États membres.
